

PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-vingt-neuvième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 15 JANVIER 2026

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
APETOH, Komlan Kévin Étudiant	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	LAM, Abdoul Aziz Étudiant		X
BOURGON, Vincent Étudiant	X		LANGLAIS, Dominique Chargé de cours	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		LE GALL, Véronique Co-directrice – Module des sc. administratives		X
DÉRY, Chantal Professeure	X		NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur		X*
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim (VRER)	X à partir de 10 h 08		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X jusqu'à 9 h 30		PLOURDE, Lorraine Étudiante	X	
FECTEAU, Stéphanie Professeure	X		RAZAFIMAHEFA, Ntsoa Étudiant	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours		X*	SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
Personnes convoquées	Présence	Absence	Personne invitée	Présence	Absence
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources (VRAR)		X	-	-	-
Secrétaire générale	Présence	Absence	Attachée d'administration	Présence	Absence
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	

*Absence motivée.

La présidente constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 02.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur consentement des membres

2. Procès-verbal :

2.1 Quatre-cent-vingt-huitième réunion (4 septembre 2025)

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

3. Nomination de deux membres au comité de discipline (CD)

4. Nomination de quatre membres au comité d'habilitation (CH)
5. Nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*
6. Nomination de deux membres au comité de la recherche et de la création (CRC)
7. Émission des diplômes
8. Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
9. Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
10. Émission des diplômes par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Affaires courantes

11. Information de la présidente
12. Consultation de la commission des études relative au renouvellement du mandat de monsieur Adel El Zaïm à titre de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI) (**À huis clos**)
13. Projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
14. Projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404)
15. Projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie
16. Projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262)
17. Projet de suspension des admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442)
18. Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*
19. Projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027
20. Période d'informations et de questions
21. Dépôt de documents
 - 21.1 Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
22. Prochaine réunion (15 janvier 2026)
23. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal

2.1 Quatre-cent-vingt-huitième réunion (4 septembre 2025)

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-vingt-huitième réunion (4 septembre 2025), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-vingt-huitième réunion (4 septembre 2025), les suites régulières ont été données.

3.- Nomination de deux membres au comité de discipline (CD)

Le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre la doyenne des études qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite ayant un statut de cadre;
- la secrétaire générale ou son représentant;
- deux professeur·es;
- deux personnes chargées de cours;
- deux personnes étudiantes.

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 24 septembre 2025, l'AGE a recommandé la candidature de Carl Bourbeau, doctorant en psychologie, pour un renouvellement de mandat au comité de discipline.

À la suite d'un appel de candidatures effectué le 23 septembre 2025 auprès des membres du corps professoral, le secrétariat général a reçu la candidature de Caroline René, professeure au département de sciences infirmières.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 105.10 du Règlement général), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer Carl Bourbeau et Caroline René au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans, soit du 14 novembre 2025 jusqu'au 13 novembre 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3464 concernant la nomination de deux membres au comité de discipline (CD); laquelle est jointe en appendice.

4.- Nomination de quatre membres au comité d'habilitation (CH)

Le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 8 mars 2010, le Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Le cadre institutionnel établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une œuvre ou d'une thèse, réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle. L'habilitation statutaire a pour but d'assurer la qualité des programmes de deuxième et de troisième cycles et de garantir à chaque

personne étudiante inscrite à un programme d'études de cycles supérieurs un encadrement pédagogique optimal assumé par des personnes dont la contribution scientifique ou artistique est reconnue, récente et pertinente. L'habilitation constitue par ailleurs un moyen d'assurer une correspondance entre les intérêts de formation des personnes étudiantes et les compétences scientifiques, artistiques ou professionnelles des directions et des codirections.

Le conseil confiait lors de l'adoption du cadre institutionnel, à la commission des études, un pouvoir décisionnel à cet égard et rendait le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite responsable de son application et de son interprétation. La doyenne des études, quant à elle, était désignée responsable du processus d'habilitation.

Le comité d'habilitation est composé de la doyenne des études et du doyen de la recherche et de la création qui sont des membres d'office ainsi que de cinq (5) professeur·es. Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable.

À l'automne 2025, le secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès des membres du corps professoral afin de combler quatre postes. Quatre candidatures ont été reçues (annexes 1 à 4).

Ainsi, les professeur·es Daniel Fiset, Daniel Pelletier et Elena Polotskaia ont désiré renouveler leur mandat au sein du comité, tandis que la professeure Hajar Moudoud brigue un premier mandat.

La commission des études est invitée à pourvoir à ces nominations au comité d'habilitation, sur recommandation de la doyenne des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3465 concernant la nomination de quatre membres au comité d'habilitation (CH); laquelle est jointe en appendice.

5.- Nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du Règlement des études de premier cycle

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*.

En vertu de l'article 11.6.9 du Règlement des études de premier cycle qui stipule qu'une personne étudiante qui s'estime lésée par les restrictions auxquelles elle est assujettie peut en appeler de la décision auprès de la doyenne, du doyen des études, un comité d'appel est formé à cet effet.

Ce comité d'appel est composé, entre autres, d'une personne membre du corps professoral nommée par la commission des études.

La doyenne des études soumet la candidature de la professeure Jennifer Smith comme membre du comité d'appel au premier cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3466 concernant la nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*; laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination de deux membres au comité de la recherche et de la création (CRC)

Le comité de la recherche et de la création (ci-après appelé le présent comité) assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la *Politique de la recherche et de la création*. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le présent comité assiste le Décanat de la recherche dans l'étude des demandes de financement.

Le présent comité est composé de huit membres du corps professoral, tout en visant une participation d'au moins deux professeur·es du Campus Saint-Jérôme, et du doyen de la recherche qui le préside. Les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation ou en psychoéducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres, un poste en sciences infirmières ou en psychologie et deux postes complémentaires (tous les secteurs). La date d'échéance des mandats, lesquels sont d'une durée de deux ans, a été fixée au 30 septembre.

À l'automne 2025, le secrétariat général a lancé un appel à candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les deux postes vacants au sein du comité. Parmi les quatre candidatures reçues, deux ont été retenues par le comité à l'issue du processus de sélection.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination (article 106 du *Règlement général*) est donc invitée à nommer deux membres au comité de la recherche et de la création, soit :

- Paul R. Carr, professeur au département des sciences de l'éducation, pour un renouvellement de mandat et;
- Daniel Fiset, professeur au département de psychoéducation et de psychologie, pour un nouveau mandat.

Les deux mandats débutent à compter du 14 novembre 2025 et se termineront le 30 septembre 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3467 concernant la nomination de deux membres au comité de la recherche et de la création (CRC); laquelle est jointe en appendice.

7.- Émission des diplômes

Conformément à l'article 109 du *Règlement général* 2 concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général* 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3468 concernant l'émission des diplômes; laquelle est jointe en appendice.

8.- Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier, de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3469 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle; laquelle est jointe en appendice.

9.- Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général* 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal

d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3470 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

10.- Émission des diplômes par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général* 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3471 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

11.- Information de la présidente

La rectrice annonce aux membres que la population étudiante a augmenté de 15,6 % en deux ans, atteignant 7 530 inscriptions. Les programmes de maîtrise enregistrent une croissance de près de 40 %, tandis que le troisième cycle progresse de plus de 25 %. Elle invite les membres à consulter l'infolettre qui sera diffusée prochainement et précise qu'un communiqué de presse sera publié sous peu.

12.- Consultation de la commission des études relative au renouvellement du mandat de monsieur Adel El Zaïm à titre de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI) (À huis clos)

Le premier mandat du titulaire actuel du poste de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI), monsieur Adel El Zaïm, prendra fin le 15 août 2026 (résolution 439-CA-6736 – annexe 1).

Conformément à l'article 3.2 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création* (annexe 2), ci-après « le Règlement », monsieur El Zaïm a confirmé à la rectrice son intention de solliciter un renouvellement de son mandat.

La secrétaire générale a ainsi procédé au processus de consultation édicté par le Règlement. Monsieur El Zaïm a d'abord rencontré la communauté universitaire, en présentiel et par visioconférence, le 6 octobre 2025 à Gatineau et le 7 octobre 2025 à Saint-Jérôme. La consultation s'est par la suite tenue du 14 au 28 octobre 2025 auprès des personnes et instances identifiées par le Règlement, soit les cadres supérieurs, les membres du corps professoral, les personnes qui occupent un poste de direction d'enseignement ou de recherche, ainsi que les syndicats et les associations (annexe 3 - confidentielle).

La commission des études est maintenant invitée à se prononcer, à titre de commission, à l'égard du renouvellement de mandat de monsieur Adel El Zaïm en tant que vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI), et ce, conformément à l'article 3.1.7 du Règlement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, Adel El Zaïm, quitte la séance à 9 h 30.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 429-CE-3472 concernant la consultation de la commission des études relative au renouvellement du mandat de monsieur Adel El Zaïm à titre de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI); laquelle est jointe en appendice.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, Denis Dubé, se joint à la séance à 10 h 08.

13.- Projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé.

Dans un contexte régional marqué par des enjeux de santé publique tels que la sédentarité, l'obésité infantile, l'anxiété scolaire et les inégalités sociales, la création d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé à l'UQO répond à un besoin éducatif et sociétal urgent.

Ce programme vise à former des enseignantes et enseignants capables d'intervenir de manière globale auprès des élèves, en favorisant le développement moteur, affectif et social, ainsi que l'adoption de comportements favorables à la santé dès le jeune âge. Il s'inscrit dans les standards de qualité exigés par le ministère de l'Éducation du Québec et tient compte des réalités spécifiques de la région de l'Outaouais.

Ce nouveau baccalauréat viendrait compléter l'offre actuelle de formation en éducation à l'UQO, en ajoutant une spécialisation essentielle dans un domaine jusqu'ici absent : l'activité physique. Il permettrait de répondre à la pénurie d'enseignantes et d'enseignants spécialisés dans la région, tout en offrant aux personnes étudiantes la possibilité de se former localement. Par son arrimage aux expertises existantes en kinésiologie et en enseignement, ainsi qu'aux partenariats scolaires et communautaires, le programme contribuerait à renforcer les liens entre les milieux de la santé, de l'éducation et du sport, tout en consolidant la mission interdisciplinaire de l'université.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 14 octobre 2025. Suite à l'étape de la commission des études, le projet sera soumis au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire et ensuite au Comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES). Une fois les autorisations obtenues, le projet sera soumis au conseil d'administration de l'UQO.

Les discussions portent sur la répartition des postes en lien avec le programme qui n'est pas encore implanté, ainsi que sur les enjeux liés au placement en stage, notamment la charge de travail importante des coordonnateurs de stage.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3473 concernant le projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé; laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 27 mars 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3474 concernant le projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404); laquelle est jointe en appendice.

15.- Projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie.

À l'automne 2024, l'UQO a soumis au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) une demande de soutien financier en vertu de la règle budgétaire *Reconfiguration de l'offre de formation* (2.1.19). La demande a été approuvée au printemps 2025 et le MES a accordé à l'UQO un soutien financier jusqu'en avril 2026. Le projet déposé s'inscrit dans le cadre de l'optimisation et du développement de l'offre de formation des universités. À ce titre, l'UQO propose une reconfiguration de l'offre de formation au 3e cycle en psychologie. À l'appui, le rapport de madame Hélène David, déposé auprès du MES en 2023, soulève le besoin urgent d'augmenter les admissions dans les programmes cliniques en psychologie ainsi que le besoin de diplômer plus rapidement des psychologues. Conformément à ces recommandations, et pour mieux répondre aux besoins criants en santé et services sociaux, le projet de l'UQO consiste à optimiser le cheminement professionnel du doctorat en psychologie (D. Psy.) et à créer un nouveau cheminement recherche et intervention (Ph. D. R/I). De plus, une augmentation du contingentement au cheminement professionnel (D. Psy.) est prévue afin de permettre à un plus grand nombre de personnes étudiantes d'accéder à la formation, tout en assurant une réponse plus rapide et efficace aux besoins du réseau. Le projet de création du Ph. D. R/I sera présenté à la commission des études au cours du trimestre d'hiver 2026.

Le réaménagement du D. Psy. a pour but de favoriser une diplomation plus rapide. Ainsi, les personnes diplômées du D. Psy. pourront intégrer le marché du travail plus tôt et commencer à occuper des postes de psychologues et de neuropsychologues cliniciennes et cliniciens plus rapidement, comblant ainsi les besoins criants des services en santé mentale.

Par ailleurs, dans le contexte du développement du nouveau cheminement recherche et intervention, une révision du cheminement recherche a été effectuée. Ces changements visent à mieux arrimer le Ph. D. recherche avec les nouveaux cheminements proposés au D. Psy. et au futur Ph. D. R/I. Cette refonte du Ph. D. recherche vise à offrir une formation plus rigoureuse, mieux adaptée aux besoins des personnes étudiantes et aux exigences actuelles de la recherche en psychologie.

Les discussions se poursuivent notamment sur la capacité d'adapter ce modèle à d'autres programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3475 concernant le projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) et du cheminement recherche (Ph. D.) (3091) du doctorat en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

16.- Projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262).

Les programmes IPS sont offerts en collaboration avec notre université partenaire, l'Université McGill. Ils ont aussi la particularité d'être structurés en continuum, c'est-à-dire que l'obtention du DESS est préalable à l'admission à la maîtrise. Comme les postes d'IPS en néonatalogie (IPSNN) et en soins pédiatriques (IPSSP) sont alloués par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en fonction des places disponibles chaque année, l'Université McGill a décidé d'ajuster les admissions dans ces programmes. Afin de ne pas compromettre le cheminement académique des personnes étudiantes, l'UQO a arrimé ses trimestres d'admission à l'Université McGill. Le conseil d'administration de l'UQO a par conséquent approuvé l'ouverture des admissions au DESS IPSNN uniquement aux années impaires à compter de l'automne 2023 et au DESS IPSSP uniquement aux années paires à compter de l'automne 2024. Par la suite, comme l'Université McGill n'a pu former de cohorte au DESS IPSNN à l'automne 2023 faute de candidatures suffisantes, l'ouverture des admissions à ce programme a aussi été fixée aux années paires à compter du trimestre d'automne 2024.

Considérant différents facteurs ayant un impact sur l'offre des programmes IPSNN et IPSSP, notamment le plan d'effectif du MSSS, le bassin de recrutement et le ratio minimal d'inscriptions pour l'ouverture de ses programmes, l'Université McGill revoit annuellement l'ouverture des programmes IPSNN et IPSSP. Afin de s'arrimer à l'Université McGill, l'UQO souhaiterait donc avoir la flexibilité d'évaluer chaque année la possibilité ou non d'ouvrir les admissions à ces mêmes programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3476 concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262); laquelle est jointe en appendice.

17.- Projet de suspension des admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442).

En premier lieu, il est important de rappeler que les programmes en traduction et en rédaction ont été rattachés à l'École des arts et cultures (ÉdAC) à la suite de la fermeture du Département d'études langagières en 2022. Plusieurs arguments soutiennent la demande de suspension des admissions à ces deux programmes. Tout d'abord, les effectifs étudiants sont très faibles : il y a actuellement seulement deux (2) personnes étudiantes actives à la majeure et vingt-deux (22) au baccalauréat (dont deux (2) qui ne sont pas inscrites à l'automne 2025). Ensuite, une majorité des cours de ces programmes sont offerts en supervision depuis plusieurs années, ce qui complexifie la gestion des dossiers étudiants et, pour le baccalauréat en traduction et en rédaction, ce qui risque de mener l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) à retirer le diplôme décerné par l'UQO de la liste des programmes de formation reconnus par l'Ordre. De plus, la progression fulgurante de l'intelligence artificielle a mené à des changements majeurs et au déclin drastique des opportunités d'emploi dans les secteurs de la traduction et de la rédaction. Enfin, il est pertinent de souligner la difficulté d'intégration du baccalauréat en traduction et en rédaction et de la majeure en rédaction professionnelle à l'ÉdAC. En effet, les objectifs et les cours de ces

programmes, essentiellement centrés sur la traduction et la rédaction de textes pragmatiques, sont peu compatibles avec les expertises et orientations de l'ÉdAC.

Par ailleurs, les admissions à la majeure en traduction professionnelle sont suspendues depuis le trimestre d'automne 2023.

Il est rappelé que le programme devait être actualisé conformément à la planification stratégique, ce qui n'a pas été réalisé. Il est également souligné que ce programme connaît un bon succès à l'UQTR.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3477 concernant le projet de suspension des admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442); laquelle est jointe en appendice.

18.- Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*.

Des travaux sont toujours en cours afin de réviser et d'harmoniser le *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*. Le *Règlement des études de premier cycle* a été modifié en septembre 2024 et est sujet à des modifications en révision finale, cette année, afin de favoriser rapidement l'accès aux études universitaires et la réussite de nos personnes étudiantes, notamment :

- les nouvelles mesures d'accès et de transition, dont le parcours d'initiation aux études universitaires ;
- l'échec et la reprise de stages ;
- les modalités de réussite du test ou des cours d'appoint en français ;
- la nature des motifs valables pour déposer une demande d'appel à l'admission ;
- de nouvelles règles sur la reconnaissance des acquis et des compétences.

Ces modifications seraient mises en œuvre dès le trimestre d'hiver 2026.

Les discussions se poursuivent sur divers aspects liés aux modifications du *Règlement des études de premier cycle*, au calendrier universitaire ainsi qu'à l'impact de la date de remise des résultats par les départements au bureau du registraire.

Il est également mentionné que, lors d'un changement de programme, une nouvelle demande d'admission entraîne actuellement la fermeture de l'admission existante. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER) sollicite l'avis de la commission des études en proposant qu'à la prochaine séance du conseil d'administration, l'article 6.2 du *Règlement des études de premier cycle* soit modifié pour qu'un changement de programme n'entraîne pas la fermeture d'une admission en cours. La demande est accueillie favorablement par les membres.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3478 concernant le projet modification du *Règlement des études de premier cycle*; laquelle est jointe en appendice.

19.- Projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a discuté avec les directions de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeures et professeurs par département pour l'année 2026-2027, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

Pour rappel, le nombre de postes pour l'année 2025-2026 est de 267. L'article 8.07 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'UQO prévoit que :

Chaque année, l'Université peut augmenter ou diminuer le nombre de postes de professeur·es jusqu'à un maximum de quatre (4) postes par rapport au nombre de postes de professeur·es de l'année précédente.

En application de cet article de la convention collective le nombre de postes a été fixé à 268 pour l'année 2026-2027.

La répartition des postes 2026-2027 tient compte des éléments suivants :

- de la Politique générale de répartition des postes de professeur ;
- des besoins exprimés par les départements ;
- des discussions tenues lors du Comité des affaires départementales sur le sujet.

Un projet de répartition des postes de professeures et de professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027 est soumis à la Commission des études, pour recommandation au Conseil d'administration.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2025-2026 :

Département de droit

- Pas de changement.

Département de psychoéducation et de psychologie

- Pas de changement.

Département de relations industrielles

- La répartition visée pour 2026-2027 sera de 12 postes, soit un de moins que la répartition effective de 2025-2026 ;
- Advenant le départ d'une professeure ou d'un professeur au Département de relations industrielles à Gatineau pendant l'année 2026-2027, le poste sera transféré au Département de travail social, secteur disciplinaire organisation communautaire, à Saint-Jérôme.

Département de travail social

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 21 postes, soit un poste de plus qu'à la répartition effective 2025-2026. Ce poste proviendrait d'un transfert éventuel en provenance du Département de relations industrielles.

Département des sciences administratives

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 30 postes, soit le même nombre qu'à la répartition effective 2025-2026 ;
- Advenant le départ d'une professeure ou d'un professeur du Département des sciences administratives, secteur management ou secteur opérations et information à Gatineau pendant l'année 2026-2027, le poste sera transféré au secteur disciplinaire finance et économie à Gatineau.

Département des sciences comptables

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 12 postes, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2025-2026 ;
- Un poste du secteur disciplinaire comptabilité financière à Saint-Jérôme est transféré au secteur disciplinaire certification à Saint-Jérôme.

Département des sciences de l'éducation

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 33 postes, soit un poste de plus qu'à la répartition effective de 2025-2026. Un poste est ajouté dans le secteur disciplinaire « didactique des sciences et technologie » à Gatineau.

Département des sciences infirmières

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 32 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2025-2026 ;
- Advenant le départ d'une professeure ou d'un professeur du Département des sciences infirmières, secteur disciplinaire fondements de l'intervention infirmière à Saint-Jérôme en 2026-2027, le poste sera transféré au secteur disciplinaire intervention infirmière à Saint-Jérôme.

Département des sciences naturelles

- Pas de changement.

Département des sciences sociales

- Pas de changement.

Département d'informatique et d'ingénierie

- Pas de changement.

École interdisciplinaire de la santé

- Pas de changement.

École des arts et cultures

- Pas de changement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 429-CE-3479 concernant le projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027.

20.- Période d'information et questions

Aucune information ni question.

21.- Dépôt de documents

19.1 Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégations des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

22.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 15 janvier 2026.

23.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 11.

Original signé par :

La présidente d'assemblée

Original signé par :

La secrétaire générale